

## **Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 juin 2019 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires**

*Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société Groupe Gorgé qui se tiendra le :*

*Vendredi 7 juin 2019 à 13h30  
Au Cloud Business Center  
10 bis rue du Quatre Septembre  
75002 Paris*

*L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au BALO du 26 avril 2019.*

*Les documents prévus par l'article R225-83 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :*

- *Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;*
- *Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de la société pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'assemblée ;*
- *Certains de ces documents sont également accessibles sur notre site Internet.*

*L'avis de réunion valant convocation à l'assemblée générale mixte est accessible sous format électronique sur le site de Groupe Gorgé : [www.groupe-gorge.com](http://www.groupe-gorge.com).*

Suivez-nous et vivez en direct les dernières actualités de



Groupe Gorgé sur Twitter !

@GroupeGorge